



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ARRETE DEC3/XIII/19-113

Concernant la composition du jury du concours externe pour le recrutement de secrétaires d'administration de classe normale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au titre de la session 2019, pour l'académie de Grenoble.

La rectrice de l'académie de Grenoble, Chancelière des universités

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU le décret n° 94-1017 du 18 novembre 1994 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'état et à certains corps analogues ;

VU le décret n°2002-682 du 29 avril 2002 modifié relatif aux conditions générales d'évaluation, de notation et d'avancement des fonctionnaires de l'Etat ;

VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

VU le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008 organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'Etat ;

VU le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

VU l'arrêté du 28 janvier 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B.

ARRETE

Article 1er : Le jury de la session 2019 du concours externe pour le recrutement de secrétaires d'administration de classe normale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, organisé dans l'académie de Grenoble est composé ainsi qu'il suit :

Présidente :

Mme ACLOQUE Anne, Secrétaire Générale, DSDEN 74

Vice-président :

M. BEATRIX Olivier, Administrateur, Lycée Vaucanson à Grenoble

Membres :

Mme AYAN-GIANESELO Veronique, SAENES CS, DSDEN 26
M. AUDEMARD Guillaume, SAENES CS, Rectorat de Grenoble
Mme BARDIN Sophie, ITRF, Université Grenoble Alpes
Mme CHAOUITE Bernadette, SAENES CE, Université Grenoble Alpes
M. LEROUX Yann, AAE, Grenoble INP à Grenoble
M. MONNIER Olivier, APAE, Lycée Pablo Neruda à St Martin d'Hères
Mme RICHARD Sarah, AAE, DSDEN 74

Membres de réserve :

Mme BLIN Lisa, SAENES CS, DSDEN 38
M. MAHIEUX Mickaël, APAE, Lycée Jean Moulin à Albertville

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Grenoble, le 26 février 2019

Pour la Rectrice et par délégation
La secrétaire générale adjointe,



Céline HAGOPIAN

